Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260223-2026_03-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 25/02/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/02/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, CHRISTIEN Nathalie, LE COGUIC Delphine, LE MORZADEC Caroline, PALISSE Audrey, MM : LE DANVIC Christian, LE FUR Alain, LE STRAT Alexandre, POMME Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DARCEL Daniel à M. LE FUR Alain, THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme PALISSE Audrey

2026-03 – Vote des Budgets 2026

Budget Primitif Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 834 708,87 € et en section d'investissement à la somme de 946 200,00 € soit un total de 1 780 908,13 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de la rue du Clandy pour 673 200,00 €, le programme voirie 2026 pour 80 000 €.

➢ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif communal 2026.**

Budget Primitif Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente le budget primitif photovoltaïque qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 16 209,82 € et en section d'investissement à la somme de 24 384,35 €.

➢ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif photovoltaïque 2026.**

Budget Primitif Lotissement Park Avalou

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement Park Avalou qui présente en section de fonctionnement des dépenses à hauteur de 36 833,08 € et des recettes à hauteur de 38 833,08 €.

En section d'investissement des dépenses à hauteur de 28 833,08 € et des recettes à hauteur de 33 516,00 €.

➢ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif du lotissement Park Avalou 2026.**

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260223-2026_03-DE

Budget Primitif Lotissement du Presbytère

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement du Presbytère qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 31 021,59 € et en section d'investissement à la somme de 50 769,18 €.

➢ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Presbytère 2026.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/02/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance
Audrey PALISSE